



ÉTANGS DE MÉPIEU

Réglementation et organisation de l'activité pêche sur le Grand Etang de Mépieu Saison 2021/2022

Dates d'ouverture : du mercredi 1^{er} septembre 2021 au lundi 31 janvier 2022

Réglementation générale :

- La réglementation nationale de seconde catégorie piscicole s'applique (timbre piscicole, mode de pêche, maille, quotas...).
- La fermeture de la pêche du 1^{er} février au 31 août chaque année pour assurer la tranquillité et la nidification de la faune sauvage.
- La pêche n'est autorisée que sur le grand étang (accord du propriétaire privé : la société Vicat et des ayants droits)
 - la pêche est interdite sur les autres étangs de la réserve naturelle régionale des étangs de Mépieu
 - La pêche de nuit est interdite
 - La navigation à l'aide de bateau à moteur (électrique et thermique) est interdite
 - Les barques à rames sont autorisées sur réservation (3 maximum sur l'étang)
 - l'utilisation du Float Tube est interdite
 - Le déplacement des lignes de pêche en bateau est interdit
 - Afin de conserver une bonne qualité chimique des eaux et d'assurer un non « gavage » des poissons, l'amorçage (bouillettes, graines cuites, amorces...) doit rester de faible quantité.

Réservation obligatoire des postes de pêches

1 poste fixe au niveau de la bonde (pour 2 pêcheurs + 2 enfants-jeunes de moins de 18 ans dans le cadre familial) et **3 barques** (sans moteur thermique ni électrique) sont possibles par jour sur le site.

L'accès à la réserve de pêche (partie sud de l'étang) est interdit.

Afin d'assurer une bonne coordination de l'activité pêche, nous vous demandons de réserver obligatoirement à la journée les postes de pêche.

Les réservations se font nominativement en prenant votre carte journalière à l'avance auprès du magasin Alcedo chasse et pêche d'Arandon-Passins Route de Lyon
- ZI de Lantey 38510 Passins Morestel 04 37 05 25 94

<http://www.alcedo.fr/alcedo-passins-morestel-passins-morestel-h71.html>

Prix de la carte

Le permis de pêche départemental est obligatoire pour pêcher sur le Grand Etang de Mépieu.

Une carte de pêche spécifique au Grand Etang de Mépieu est obligatoire (à retirer auprès du magasin Alcedo chasse et pêche d'Arandon-Passins.).

Son coût est de **3 €/jour par poste de pêche** (frais de gestion).

Les enfants et jeunes de moins de 18 ans accompagnés ou non par des adultes, en possession d'une carte de pêche départementale n'ont pas à prendre de carte en

supplément. Mais ils doivent quand même suivre la procédure de réservation comme tout pêcheur.

Postes de pêche, pêche en barque et parking des véhicules

Une carte de la zone est affichée au magasin Alcedo. Vous devez suivre les indications et accéder à votre poste selon le plan et respecter les places de parkings.

Seul le secteur côté digue de l'étang est ouvert pour la pêche en barque.

Les pêcheurs en barques doivent respecter les pêcheurs en poste fixe et se renseigner au préalable auprès des pêcheurs sur la direction des lignes tendues.

Le pêcheur peut débiter sa partie de pêche dès les heures légales (1/2 heure avant le lever du soleil). Lors des contrôles, les pêcheurs doivent présenter leur permis de pêche et leur carte de réservation spéciale « Mépieu ».

Les pêcheurs en barque doivent se présenter sur la berge, dès que les gardes se signalent pour le contrôle.

Le non-respect du règlement halieutique peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive sur ce site de pêche. Le non-respect du règlement de la Réserve Naturelle Régionale est sanctionné par les dispositions du code de l'Environnement.

La gestion écologique de l'étang nécessite une variation du niveau d'eau (hautes eaux entre novembre et juin, baisse du niveau entre juillet et octobre) en fonction des conditions météorologiques.

Tous les 5 ans le Grand étang est vidé et pêché aux filets. Les poissons sont vendus à un pisciculteur agréé.

Tous les 10 ans la vidange est suivie d'un assec d'un an afin d'entretenir les ouvrages de l'étang et limiter l'atterrissement.

Pour toutes questions sur la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu nous vous encourageons à visiter le site internet de LO PARVI <http://loparvi.fr/> ou à nous contacter au 04.74.92.48.62 ou par mail : contact@loparvi.fr

Bonne saison de pêche

Réserve Naturelle Régionale

